



## INFORMATION DU GROUPE SOCIALISTE AU PARLEMENT EUROPEEN

---

Contact: Solange Hélin-Villes

GSM:+32476-510172

Strasbourg, le 14 mars 2007

### Le Parlement européen veut protéger l'activité des services sociaux d'intérêt général

Le Parlement européen a invité aujourd'hui la Commission à clarifier d'urgence la situation juridique des services sociaux d'intérêt général, considérés comme un pilier fondamental du modèle social de l'Europe.

Le rapport rédigé par le socialiste portugais Joel Hasse Ferreira a été adopté à Strasbourg, à une large majorité.

"Avec ce vote, nous disposons d'un instrument qui - je l'espère - permettra de clarifier le cadre juridique de ces services dans le respect du principe de subsidiarité", s'est félicité M. Hasse Ferreira.

"Les Services sociaux d'intérêt général ne sont pas des services comme les autres. Ils s'adressent à des personnes souvent vulnérables - personnes âgées, handicapées ou enfants - qui ont des besoins spécifiques", a rappelé Jan Andersson, le président de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales, lors du débat en plénière.

"L'importance de ces services est incontestable. Ils font partie intégrante de notre modèle social européen, contribuent à la cohésion économique et sociale et constituent d'importants gisements d'emplois notamment pour les femmes", a plaidé l'eurodéputé suédois.

Le rapport affirme notamment que les "normes en matière de concurrence, d'aides publiques et de marché intérieur, doivent être compatibles avec les obligations de services publics et non l'inverse" et qu'en cas de conflit, "c'est la défense de l'intérêt général qui devrait prévaloir".

Il appelle les Etats membres "à faire en sorte que tout transfert de compétences en faveur des pouvoirs locaux et régionaux pour la prestation de services sociaux d'intérêt général soit accompagné d'une allocation budgétaire adéquate".

"Le rapport ne ferme pas complètement la porte et laisse ouverte l'option d'une législation spécifique en faveur de ces services", déclare Stephen Hughes, porte-parole du groupe socialiste pour les questions sociales. "Toutefois, en tant que socialistes, nous estimons qu'il faut une directive sectorielle qui tienne compte de la spécificité de ces services et confirment leur exclusion de la Directive "Services"", a précisé le député travailliste.

"Le Parlement européen organisera un Forum auquel seront conviés les représentants des organisations sociales, du Conseil et de la Commission, afin d'accompagner ce processus", souligne M. Hasse Ferreira.